



Marennes

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE N°19 | JANVIER 2015



Bonne année



3

Voeux du Maire



6

Intempéries à Marennes



6

Commémoration du 11 Novembre 2014



SOMMAIRE

Le Mot du Maire p. 3

■ Nouveau Rhône..... p. 4
Contournement ferroviaire

■ PLU p. 5
Fouilles centre village
Recyclage

■ Voirie p. 6

■ ANIMATIONS

Les enfants, le 11 Novembre..... p. 6
Exposition

C.C.A.S. p. 7
Randonnée
Goûter festif

■ INFOS PRATIQUES

Détecteurs de fumée p. 7

Comment rendre inutile
Les vols de téléphone p. 8
Tourisme sans aller au bout
du monde !
Recherche d'emploi

■ Les Océanes

■ Agenda

FLASH INFO

CIMETIÈRE

Pour permettre à nos aînés de faire une halte et de souffler un peu lorsqu'ils se rendent au cimetière, un banc sera installé prochainement sur la partie basse, près de la croix centrale.

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Le salon d'esthétique « Grain de Beauté » vient de changer de propriétaire, nous souhaitons la bienvenue à Mme Ponchon de St André.

CHIENS ERRANTS

Les chiens ou animaux trouvés sur la commune sont emmenés à la SPA de Brignais. Pour les récupérer, contactez la société au n° 04 18 38 71 71.

COVOITURAGE

Le covoiturage est une démarche... qui fait son chemin. Selon des études fiables, Il est admis que sur un trajet de 30 Kms par jour, le covoiturage permettrait d'économiser 1760 euros par an et par personne ! Sans compter les économies de CO2 !
Si vous êtes intéressés par cette démarche, connectez-vous à « covoituragepaysozon.com »

SORTIE DE SKI

L'association Marennes Enfance organise le dimanche 25 janvier 2015, une sortie de ski sur le domaine skiable de Chamrousse, au départ de Marennes.
Inscrivez-vous en appelant le 06.21.30.91.45 :
20 € pour non skieur
33 € pour les enfants (< 10 ans)
39 € pour les jeunes (< 18 ans)
44 € pour les adultes



LE MOT DU MAIRE

2015 débute bien tristement plongeant déjà des familles dans la douleur et le deuil.

Comme si les catastrophes naturelles vécues dans le monde ces dernières années, ne nous avaient pas appris l'humilité, la folie de l'homme continue de frapper.

Heureusement, à l'échelle communale, dans notre vie quotidienne, des personnes luttent pacifiquement, au sein des associations, pour nous offrir la détente, le réconfort, l'envie de se dépasser, et bien d'autres choses. Tout cela bénévolement.

Merci à tous ceux qui font vivre notre village en faisant partager leur passion et leur enthousiasme tout au long de l'année.

En 2015, nous allons relancer le PLU qui doit être obligatoirement applicable en mars 2017. La suspension en avait été décidée en raison des règles de densification des constructions rendues obligatoires par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : densité de 25 à 35 logements à l'hectare (pour seulement 7 logements aujourd'hui), suppression de la taille minimum du terrain servant d'assiette à la construction, avec, en plus, la suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols).

C'est pourquoi l'opération du centre village va voir le jour avant l'application du PLU qui nous aurait amené près de deux fois plus de constructions sur cette zone.

Ce centre village propose un habitat peu dense en périphérie, de façon à gêner le moins possible les constructions existantes.

Les quatre bâtiments dédiés au collectif de taille R + 2 seront construits en partie la plus centrale. Une placette sera aménagée entre eux et agrémentée d'une halle.

Ces collectifs vont bénéficier d'aides aux logements, ce qui devrait permettre à de jeunes Marennois(es) de se loger au village.

De plus, deux des immeubles seront desservis pour partie par ascenseur et pourraient donc convenir à des seniors ou des personnes à mobilité réduite.

Le reste des surfaces étant consacré aux maisons individuelles.

En partie nord, un espace jardin d'enfants sera créé.

En ce qui concerne le CFAL, la consultation est achevée depuis le 6 janvier.

Le boycott de cette pseudo-consultation a été suivi avec un refus catégorique de ce tracé. La seule solution acceptable reste le fuseau de jumelage avec la ligne LGV. Nous ne manquerons pas, avec MCN, de vous tenir informés.



Je termine en vous adressant à toutes, à tous, mes meilleurs vœux de Paix, de Santé et de Bonheur, et une année pleine de joies et de réussites.

Jacky ROZIER

NOUVEAU RHÔNE

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER, LE NOUVEAU RHONE EST ARRIVÉ !

Avec la création de la Métropole de Lyon, le territoire du département du Rhône évolue : il redevient l'un des plus petits départements de province.

Marennnes fait désormais partie des 228 communes qui le composent, tandis que nos voisins de Corbas se rattachent aux 59 communes qui constituent Lyon Métropole.

Voici quelques nouvelles données de notre département :

- Villefranche est la nouvelle préfecture.
- 23 cantons avec 2 conseillers départementaux/canton constitués en binôme homme/femme ; 500 millions d'euros de budget annuel.
- 440 000 habitants (12 000 nouveaux habitants/an contre 10 000 départs).
- 3 200 entreprises, commerces et artisans.
- 400 lignes de bus scolaires ; 24 700 élèves, 50 collèges ; 5 200 assistantes maternelles, 120 crèches.
- 3 000 associations, 1 300 clubs de sports, 15 secteurs rando-données pédestres, 1 comité départemental de tourisme...

A compter des élections cantonales de mars, le canton de St-Symphorien d'Ozon comptera de nouvelles communes.

La réforme de l'administration territoriale rattache la commune de Mions à la métropole de Lyon, celles de Toussieu et Saint-Pierre-de-Chandieu au nouveau canton de Genas,

tandis que les communes de Chassagny, Millery, Montagny (précédemment rattachées au canton de Givors), Orliénas et Taluyers (précédemment rattachés au canton de Mornant) sont rattachées au canton de Saint-Symphorien-d'Ozon.

La Maison du Rhône est toujours au chef-lieu, 5, rue de la Barbandière.

Tél. 04 78 02 34 90

Le nouveau Rhône garde les mêmes compétences pour l'aide à la personne (famille, enfance, personnes âgées, handicap, santé, logement...).

AVANT Mars 2015	APRÈS Mars 2015
<ul style="list-style-type: none">• Chaponnay• Communay• Marennnes• Mions• Sérézín-du-Rhône• Saint-Pierre-de-Chandieu• Saint-Symphorien-d'Ozon• Simandres• Ternay• Toussieu	<ul style="list-style-type: none">• Chaponnay,• Chassagny,• Communay,• Marennnes,• Millery,• Montagny,• Orliénas,• Saint-Symphorien d'Ozon• Sérézín-du-Rhône,• Simandres,• Taluyers,• Ternay



CONTOURNEMENT FERROVIAIRE : CONSEIL EXTRAORDINAIRE

Le 19 novembre 2014, un conseil municipal extraordinaire s'est déroulé à la salle pluraliste de St Pierre de Chandieu, regroupant 550 élus de 29 communes du sud-est lyonnais.

Ce conseil avait pour but de faire voter une délibération pour demander à Madame la ministre Ségolène Royal de revoir le tracé du CFAL (Contournement Ferroviaire sud de l'Agglomération Lyonnaise). Effectivement, Réseau ferré de France veut réaliser 70 Km de ligne nouvelle pour relier la ligne Lyon/Ambérieu en Bugey à la vallée du Rhône en passant par toutes nos communes pour privilégier un tracé court, donc normalement moins onéreux. Mais toutes les données ne sont pas prises en compte. De plus, ce tracé prévoit 20 % de lignes couvertes contre 70 % sur le tracé de 2009, ce qui engendrerait des nuisances sonores et visuelles importantes. Jean Jacques Brun, Maire de Ternay et président de PAR-

FER (Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire), ainsi que toutes les associations dont MCN (Marennnes Contre les Nuisances) proposent depuis le début du dossier, que le tracé suive celui de la ligne TGV Sud existante.



DISPARITION DES TERRAINS AVEC PLU

Le plan d'occupation des sols (POS) de la commune détermine l'affectation des sols, délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, d'activités et les zones naturelles.

La loi ALUR prévoit que les plans d'occupation des sols (POS) non transformés en plan local d'urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 deviennent caducs. Cette loi vise à densifier les zones urbaines et limiter les zones à urbaniser.

La commune engagera une procédure de révision du POS sous forme de PLU avant fin 2015. Les dispositions du POS restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU.



RECYCLAGE

SITOM

Bonne résolution pour l'année 2015 : je trie encore mieux mes emballages ménagers recyclables, mon papier et mon verre. Je dépose mon verre dans les silos verts, mes emballages ménagers recyclables et mes papiers dans les contenants de tri adaptés (bacs jaunes sur la CCVG et la CCPO ou silos jaunes et bleus sur la COPAMO).

Le bac jaune est mis à la disposition des habitants afin de trier les emballages recyclables : bouteilles et flacons en plastique, papiers, journaux et magazines, briques alimentaires, boîtes de conserves, cannettes et aérosols en métal ainsi que les cartonnettes. Ce bac est propriété exclusive du Sitom Sud Rhône.

Trier est une obligation légale !

Tous ces emballages recyclables doivent être déposés en vrac dans le bac jaune.

Il est de la responsabilité des usagers à qui il est confié de l'entretenir, de le rentrer après chaque collecte, d'en prendre soin et de le laver. C'est un bien public.

Laissez-le dans le logement auquel il est rattaché en cas de déménagement !

Si la taille de votre bac jaune n'est pas adaptée à votre famille ou si vous ne disposez pas de bac jaune pour trier, appelez le SITOM au 04 72 31 90 88.

L'environnement a besoin de vous, alors triez vos déchets recyclables et aidez-nous à laisser à nos enfants une planète plus belle !

**Un doute, une question :
appelez le SITOM au 04 72 31 90 88**

**Pour redonner 5 vies
à vos papiers,
pensez au tri !**

**L'info
du mois**



Déposez enveloppes, papiers, journaux, magazines, publicités, prospectus, livres, cahiers, catalogues, courriers... dans le bac jaune ou dans le silo bleu !

  N° sitom 04 72 31 90 88  

www.sitom-sud-rhone.com

INCITATION PARTICIPATIVE À 150 €

Le SITOM applique un surcoût à la commune pour traiter les déchets quand ceux-ci ne sont pas triés. Malgré les containers spécifiques mis à disposition à l'arrière de la salle des fêtes, nous constatons régulièrement que lors des événements ou manifestations, les déchets ne sont pas triés.

Une caution incitative de 150 € a été mise en place. Elle sera demandée lors de la prise des clés, en même temps que la caution dédiée au nettoyage des locaux, et vous sera restituée après vérification du contenu des containers de tri.

VOIRIE

CHEMIN DE POIZAT

Suite aux intempéries du mois d'octobre et les problèmes liés aux trafics des poids lourds sur le chemin de Poizat, il convient de réglementer la circulation des véhicules afin de prévenir toute aggravation de l'état de la voirie. Une déviation et une interdiction de circuler aux véhicules de plus de 7,5 T (sauf engins agricoles) ont été mises en place avec des panneaux de signalisation.

STATIONNEMENT SUR NOS DIFFÉRENTS PARKINGS

Il est fortement conseillé de se garer en marche-arrière pour permettre une meilleure visibilité au moment de quitter le parking et ainsi limiter les risques d'accidents.

ANIMATION

LES ENFANTS DE L'ÉCOLE ANIMENT LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE !

Lors de la commémoration du 11 Novembre, à la suite des pompiers et de la fanfare de St Pierre de Chandieu, les enfants ont pris place dans le défilé menant au monument aux morts. Les Anciens Combattants, les Elus et les Marennois fermaient la marche.



Le défilé.

Au retour à la salle des fêtes les plus jeunes ont apprécié le chocolat chaud et les viennoiseries, « comme au bon vieux temps », où les différents cafés accueilleraient instituteurs et élèves après le défilé.

Les enfants et les adultes, (une centaine de personnes) ont ensuite assisté à la représentation de M. Klein, l'acteur du spectacle « 100 ans plus tard, leurs voix nous parlent encore », qui a su captiver l'assemblée lors de sa prestation relatant la « Grande Guerre ».

Un tissage de documents d'époque : lettres de soldats, articles de presse, chansons, discours politiques qui nous ont permis de nous immerger dans la mentalité de l'époque et de percevoir

les contradictions entre les différents discours. M. Klein nous a bien montré que c'est la société dans son ensemble et le monde entier qui ont été affectés par cette « Grande Guerre ».

La matinée s'est terminée autour d'un buffet et de discussions très animées, comme c'est l'habitude au village dans ce genre de manifestations.



Le spectacle.

Visite de l'exposition « La grande Guerre », courant novembre à la bibliothèque, pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Le classeur est consultable en bibliothèque.



EXPOSITION



Cette année, une quinzaine d'artistes Marennois, mais aussi de villages voisins, exposaient leurs œuvres fin novembre.

Peinture de techniques et de genres différents, aquarelle, huile, sérigraphie..., poteries et vitraux se sont côtoyés à la salle des fêtes pour le grand plaisir des yeux de nos visiteurs. Riche en échanges, cette journée ne demande qu'une récidive l'année prochaine.



ANIMATION

C.C.A.S.

Colis de Noël

Comme chaque année, c'est avec grand plaisir que les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont distribué 168 colis de Noël, aux personnes de plus de 70 ans résidant sur la commune. Les membres du CCAS ont été accueillis très chaleureusement dans chaque foyer et ont pu partager un moment très convivial.



RANDONNÉE

Le dimanche 10 mai, la mairie et les bénévoles des différentes associations organiseront une marche suivie d'un repas. Les bénéfices récoltés lors de cette manifestation seront intégralement reversés à l'association Solidarité Handicap Marennois, qui aide et soutient les personnes en situation de handicap vivant sur les communes aux alentours de Marennes. Pour finaliser la mise en place de cette activité, les représentants des associations sont invités à se rassembler de nouveau le 12 mars 2015 à 20h, dans la salle du conseil de la mairie.

HUMOUR ET GALETTES POUR NOS AINÉS...

Le Maire, Jacky Rozier, et les membres du CCAS ont accueilli les Marennois et Marennoises retraités pour un après-midi humoristique. Yves et René, deux frères comédiens amateurs et membre du CCAS pour le second, ont animé ce spectacle, fait de chants et sketches, pour la plus

grande joie de l'assemblée venue nombreuse. Nous les remercions chaleureusement. A la fin du spectacle tous se sont rassemblés autour du verre de l'amitié et de la galette.



INFOS PRATIQUES

DÉTECTEURS DE FUMÉES, OBLIGATION LÉGALE...



Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent. L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les

exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

Combien de détecteurs de fumée installer ?

Il en faut au moins un par logement.

Où installer l'appareil ?

Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur. L'appareil ne doit pas être installé dans la cuisine.

Qui installe le détecteur de fumée ?

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de la loi, le propriétaire doit fournir le détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, le lui rembourser.

Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ?

C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

Où trouver un modèle d'attestation pour l'assureur avec lequel on a conclu un contrat de garantie incendie ?

Auprès de votre assureur, vous trouverez tous les éléments pour mettre à jour votre contrat.

Pourquoi l'arrêté interdit-il d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation ?

Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

Attention en cas de déménagement à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par

l'État et aucun n'est mandaté par la mairie pour cela.



INFOS PRATIQUES

COMMENT RENDRE INUTILE LES VOLS DE TÉLÉPHONE ?

En cas de vol de téléphone, des mesures simples permettent de le rendre totalement inutilisable. Déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie en fournissant le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI). Ce numéro est à relever dès à présent en tapant sur votre téléphone *#06#

Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur qui bloquera l'utilisation du téléphone. Il est prudent de déclarer le vol à votre opérateur téléphonique afin de désactiver votre ligne.

<http://www.mobilevole-mobilebloque.fr/>

TOURISME SANS ALLER AU BOUT DU MONDE !

Vous voulez faire une randonnée en famille, une pause gourmande avec vos grands-parents, visiter un musée, participer à un évènement ? Rendez-vous sur le site « rhoneturisme.com ». Vous découvrirez tout un ensemble d'activités que vous pourrez programmer sur la nouvelle année.

Pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur, vous pouvez passer chercher en mairie le fascicule édition 2014 « Mes activités et loisirs Rhône »



Grâce à la carte TIP TOP, gratuite, sans limitation de date, à votre disposition dans les offices de tourisme, à la mairie ou à commander sur le site www.rhoneturisme.com, vous bénéficiez de réductions de 50% dans beaucoup de lieux partenaires du comité départemental du tourisme du Rhône.

RECHERCHE D'EMPLOI

Les jeunes Marennois de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, en recherche d'emploi ou de formation doivent savoir qu'il existe, l'antenne sud-est de la Mission locale. Cet organisme propose un véritable accompagnement personnalisé pour favoriser la réalisation d'un projet professionnel. Il peut aider aussi ponctuellement (rédaction de CV, lettre de motivation, démarches administratives, mise à disposition d'outils informatiques, téléphone, aides d'urgence).
Contact : 15, rue centrale, St-Symphorien d'Ozon
<http://www.mission-locale.org>

LES OCÉANES EN FINALE À ORCHIES (NORD)

Les danseurs finalistes nationaux de moderne jazz sont reçus en mairie pour fêter leur belle prestation.

Coup de chapeau : deuxième sur le podium, et premier prix « coup de cœur ». Félicitations des élus aux intéressés, à Carole leur professeur, ainsi qu'aux membres de l'association.

AGENDA

Sauf spécification, les animations se déroulent à la salle des fêtes.

Dimanche 12 avril

**A.G. et repas
« Anciens élèves des écoles
de Marennes »**

Dimanche 19 avril

**Repas « Amicale des
Anciens Pompiers »**

Dimanche 3 mai

Randonnée « Voaga »

Vendredi 8 mai

**Commémoration, défilé
« UFAC, mairie »**

Dimanche 10 mai

**Randonnée solidaire
« Comité des fêtes, mairie,
associations »**

Samedi 16 mai

**Concours de pétanque
« Pétanque Marennoise »,
au stade**

Vendredi 5 juin

**Tournoi de tennis, jusqu'au
21 juin, au stade**

Dimanche 7 juin

**Audition élèves
« Musique Loisirs »**

Dimanche 14 juin

**Exposition- vente
« Ateliers créatifs »**

Samedi 20 juin

**Fête des écoles au stade
Concours de pétanque
« Pétanque Marennoise »,
au stade**

Samedi 27 juin et

**dimanche 28 juin
Gala « Les Océanes »
à Décines**

Samedi 31 janvier et

dimanche 1^{er} février

**Stage de danse
« Les Océanes »**

Samedi 7 février

**Concours de coinche
« Renaissance Marennoise »**

Dimanche 8 février

**Soirée
« Amicale des Pompiers »**

Samedi 14 février

**Concours de coinche
« Pétanque Marennoise »**

Vendredi 27 février

Assemblée générale « MCN »

Samedi 28 février

**Soirée crêpes
« Solidarité Handicap »**

Vendredi 6 mars

**Carnaval « P'tits Marennois »,
place du champ de Mars**

Vendredi 13 mars

**Concours de coinche
« Handisport »**

Dimanche 22 mars

**Moules frites
« P'tits Marennois »**

Samedi 28 et

dimanche 29 mars

**Stage de danse
« Les Océanes »**

Samedi 11 avril

**Concours de pétanque
« Pétanque Marennoise »,
au stade**

